



**ARRETE**

Reçu par M. le Sous-Préfet  
de CASTRES  
le 10 JAN. 2018  
Publié par affichage  
le 10 JAN. 2018  
et/ou notifié le

**AFFAIRES JURIDIQUES – IMPLANTATION DES COMPTEURS DE TYPE « LINKY »**

Vu l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant, que depuis le 1<sup>er</sup> août 2017, la Ville de CASTRES a reçu plusieurs centaines de courriers d'administrés indiquant leur refus de la pose du compteur de type « Linky » ;

Considérant la main courante, en date du 10 octobre 2017, enregistrée par la Police municipale en raison de l'intervention de celle-ci lors de l'opposition d'abonnés à la pose du compteur de type « Linky » rues Marcel PAUL et Docteur Pierre CHABBERT ;

Considérant que la Ville de CASTRES a organisé, à la demande de la société ENEDIS, une réunion de conciliation le mercredi 25 octobre, à 17 h 30, à l'hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, à la suite de troubles à l'ordre public lors de la pose de compteurs de type « Linky » chez des abonné(e)s des rues Marcel PAUL et Docteur Pierre CHABBERT,

Considérant la forte mobilisation sur le territoire de la commune par l'action de l'association Confluences 81 et du collectif stop-Linky Tarn Sud,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La Ville de CASTRES demande à ENEDIS de respecter le droit de refus d'installation des compteurs chez toute personne exprimant son opposition à cette intervention.

**ARTICLE 2** : En cas de contestation ou de trouble, ENEDIS peut solliciter Monsieur le Maire ou son représentant.

**ARTICLE 3** : En cas de contestation ou de trouble, chaque administré(e) peut solliciter Monsieur le Maire ou son représentant.

**ARTICLE 4** : Le Directeur général des services de la Ville de CASTRES est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de TOULOUSE

Fait à CASTRES, le 10 JAN. 2018



LE MAIRE,

Pascal BUGIS

AFFICHÉ du 10.01.2018  
au 12.03.2018